

QUESTIONS POSÉES AU SECTEUR DU TRAVAIL SOCIAL ET INCIDENCES EN MATIÈRE DE FORMATION

Jean-Pierre FEUTRY

*Directeur Adjoint
Institut Social Lille Vauban*

L'institut Social Louis VAUBAN est un des établissements de la Fédération Universitaire de la Catho de Lille. Il propose des activités de formation allant de la préparation aux concours sociaux pour tout type de publics aux classes préparatoires.

Nous avons bien entendu une activité principale de formation initiale d'assistants de services sociaux, dont je suis responsable en ma qualité de Directeur adjoint. Nous formons chaque année des promotions de 100 étudiants. Nous avons actuellement 320 étudiants sur l'ensemble de nos promotions, avec une particularité, puisque nous sommes les seuls en France à proposer une formation d'assistant de service social, dite en discontinu, pour des gens qui travaillent et qui veulent accéder à la qualification d'assistant de service social.

Nous avons également une activité de formation continue avec des diplômes supérieurs par convention avec des universités : DESS de développement social urbain, master européen en travail social que nous venons de lancer, activités de formation continue plus classiques pour des professionnels voulant accroître leurs compétences professionnelles.

Comme particularité, nous sommes un établissement privé mais à mission de service public. Pour l'activité de formation initiale, le titre d'assistant de service social est un diplôme d'Etat avec un titre protégé, des obligations réglementaires assez particulières. La formation est elle-même réglementée. Nous avons des marges de liberté. Ceci étant, l'Etat contrôle la façon dont nous mettons en place nos programmes.

Nous sommes trente salariés.

INTRODUCTION

Pour commencer, je prendrai quelques exemples qui me permettront d'éclairer de manière très concrète les problématiques qui peuvent se vivre actuellement dans les services sociaux.

Exemple n° 1 : hébergement d'urgence

Au service social du Conseil général est arrivée, une dame enceinte de sept mois. Elle s'était mariée aux USA. Séparation du couple après des problèmes probablement de violences conjugales mais qu'elle n'a pas exprimés. C'est une hypothèse que l'on peut faire. Le monsieur est reparti aux Antilles. Elle s'est retrouvée seule aux USA avec un petit enfant de deux ans et enceinte de sept mois. Elle a décidé *manu militari* de revenir sur Lille, puisque y habitait sa maman dont elle avait perdu les liens depuis un certain nombre d'années. Mais sa maman est hospitalisée depuis un certain nombre de mois. Fait inique, elle ne le savait pas. Pensant arriver dans l'appartement, il n'y en a plus. Elle ne peut pas occuper l'appartement qu'elle pensait pouvoir occuper.

Sur le conseil d'une voisine, cette dame est allée à l'Unité territoriale et a demandé à voir une assistante sociale pour avoir « des sous et une chambre ». Il était bien sûr 17 h 45 quand les choses se sont passées.

Cette dame de retour des USA a donc un enfant de deux ans, est enceinte de sept mois avec une grossesse qui ne se passe d'ailleurs pas très bien. Une rupture conjugale est en train de se vivre. Elle se retrouve sans rien sur la métropole. Elle est dans la revendication : puisque n'ayant rien, elle veut obtenir une chambre et de l'argent.

Plusieurs personnes mobilisées qui l'ont reçue ont cherché à lui trouver un hébergement. Hier soir, sur la place de Lille, il n'y avait pas d'hébergement pour ce type de situation. La seule solution trouvée a été de débloquer ce que j'appelle une régie d'avance de 100 €, afin qu'elle puisse se trouver une chambre d'hôtel pendant quelques jours, pour gagner du temps, histoire trouver une solution.

Cette situation induit d'abord que les personnes en grandes difficultés ne comprennent pas que, compte tenu de leur situation, dans notre société, on ne soit pas en capacité de leur proposer quelque chose. Certains s'en résignent et d'autres s'en révoltent. Il y a toute une palette de réactions, car ce sont les sentiments humains. Certains sont sur le repli sur soi et d'autres vont être dans la violence. On aura toute une kyrielle de conséquences.

Au deuxième niveau, pour les salariés qui se préoccupent de ce type de situation, il est extrêmement usant mentalement de se retrouver face à ces situations. Ces gens ont fait le choix d'engager une profession de l'utile, comme les enseignants et les infirmières... comme tout le corps des professions intermédiaires. Ils se retrouvent un peu dans une négation des motivations qui ont fait leur métier.

Avant tout, les travailleurs sociaux ont deux moyens importants pour agir :

- en externe, les ressources que propose la société pour venir en aide aux personnes en difficultés ;
- à leur niveau, leur capacité relationnelle pour remobiliser les personnes en difficultés : relation d'aide ou relation socio-éducative, ce qui va faire que les gens en difficultés vont pouvoir retrouver une dynamique personnelle leur permettant d'évoluer.

Exemple n° 2 : discrimination à l'embauche

Actuellement partout en France, des familles, surtout des jeunes, sont encore dans une logique d'une société qui permet d'évoluer, au fur et à mesure de l'évolution personnelle ou du groupe familial. Que les choses puissent à un moment donné, faire arriver chacun d'entre nous à une satisfaction personnelle par rapport à un projet personnel : spirale du type ascenseur social. Effectivement, on n'est pas dans une société de castes, mais il y a des possibilités d'évoluer dans notre pays.

Je pense à un jeune que j'ai rencontré dont les parents sont d'origine étrangère. Lui est français. La maman était illettrée et le papa ouvrier spécialisé puis au chômage, et du coup invalide. Ce jeune est l'aîné d'une famille de cinq enfants et les parents ont bien compris à l'époque, que pour eux l'école était hyper-importante. Après un gros investissement, ce jeune a un diplôme BAC + 5 et il ne trouve pas d'emploi. Il a vingt-quatre ans, il est l'aîné de cinq et les parents ont très très peu de ressources.

On pourrait dire qu'il faut revoir ce qu'il fait comme démarches. Pour le coup, il est bien accompagné et ce n'est pas un problème de démarches. D'ailleurs, une étude montre bien que sur ce niveau-là, il y a une discrimination à l'emploi pour les jeunes diplômés d'origine étrangère. Cela n'est plus une idée et cela a été prouvé. Saïd Bouamama, un sociologue économiste de la région, dit qu'il y a quatre fois moins de chances d'accéder à l'emploi pour les jeunes d'origine étrangère.

S'il y a des possibilités pour certains, ce pauvre garçon a l'impression d'être à l'extérieur. Pour parler crûment et comme lui : *"tout ça c'est de la merde ! De toute façon, il faut que je bascule dans autre chose, de la délinquance ou la violence."* Il est révolté et est plutôt sur

une logique de la violence. Pour les personnes qui s'en occupent, leur discours intégrateur est quasiment inopérant. Il n'y croit plus, on lui a trop fait le coup.

Pour les gens des Missions locales qui s'occupent des jeunes en difficultés, il y a actuellement un sentiment de décalage entre les missions confiées par la puissance publique et les possibilités de réalisation sur le terrain.

Exemple n° 3 : familles roumaines

Je pourrais prendre l'exemple des familles roumaines qui arrivaient en minibus via Bruxelles sur Lille, même si actuellement cela s'est un peu estompé. En Roumanie, on leur avait dit que le Département du Nord aidait les familles avec enfants, quelle que soit leur situation. J'y suis allé et je l'ai entendu, mais cela va mieux. Au nom de la protection de l'enfance, bien sûr pour des familles en grandes difficultés, le Département du Nord l'a fait, et pas le Pas-de-Calais.

Tout un schéma faisait que l'on disait à certaines familles : "*Si tu arrives à Lille et que tu as des enfants, tu auras 100 € et tu seras hébergé.*" Pour nous avec 100 €, on ne va pas loin. Mon homologue à l'Université de Iasi (Yache) en Roumanie gagne 200 €.

Ces personnes arrivent là et malheureusement, on ne sait pas trop les aider. Il y a là actuellement véritablement des fractures sociales que l'on connaît, mais c'est surtout une réinterrogation pour les professionnels assez difficile à assumer.

Voilà pour introduire et illustrer mon propos. Pour le développer, dans un premier temps, je reprendrai, sur les vingt dernières années, les grandes dimensions qui ont fait se modifier les conditions de l'action sociale :

- Nouveaux dispositifs sociaux, nouvelles politiques sociales ;
- Montée de la précarité et de l'exclusion ;
- Fin du modèle artisanal : évolution dans la qualification du champ social pour les professionnels ;
- Evolution des modes d'intervention.

En deuxième partie, j'en dégagerai des conséquences en matière de formation, notre sujet de préoccupation.

HISTORIQUE DES POLITIQUES SOCIALES ET MODIFICATION DE L'ACTION SOCIALE DEPUIS 1980

1. D'une politique sociale promotionnelle aux dispositifs de gestion du social

Michel Autès, chercheur de la région, situe qu'à partir des années 1980, nous sommes passés d'une politique sociale promotionnelle à des dispositifs de gestion du social.

Jusque dans les années 80, l'action sociale est tirée par le progrès social, lui-même tiré par la protection sociale. C'est l'idée très généreuse de l'après-guerre que, moyennant cotisations, on va pouvoir faire en sorte que la redistribution par la protection sociale permette le progrès social de la population française en général. Cela a franchement bien fonctionné.

On a eu des politiques promotionnelles pour les populations de handicapés, ainsi que sur les personnes âgées : minimum vieillesse et ainsi de suite. Toute une série de grandes initiatives a permis la promotion des personnes cassées de la société. Elles pouvaient retrouver via la redistribution des moyens de subsistance ou surtout des moyens d'insertion. Cela a été le développement des CAT et des logiques d'intégration des handicapés dans les entreprises,... toute une dynamique calée avec la dynamique économique.

Ce grand courant de l'après-guerre se casse au moment des années 80 pour cause de crise économique. On entre alors dans une multiplicité des dispositifs sociaux qui n'ont plus tellement à voir avec l'idée de la promotion de l'être ou des groupes, mais avec la gestion de

leur situation. Cela concerne par exemple les Missions locales et tous les dispositifs d'aide à l'accès à l'emploi des jeunes. Rappelez-vous les premiers plans Barre de 1976 du style : "*Si vous voulez trouver du travail, soyez mobiles !*". On a mis en place des primes à la mobilité et l'on s'aperçoit que cela ne marche pas car il faut en plus être qualifié. D'où la mise en place de stages pour accéder à la qualification.

Lors de mon travail de recherche sur ces questions, le responsable de la Mission locale de Lille situait qu'il y avait trente-quatre dispositifs d'aide à l'accès à l'emploi des jeunes en difficulté. Il faut déjà être expert pour les appréhender car chacun d'entre eux a sa propre logique, ses propres contraintes et ses propres règlements. Il y a un problème de lisibilité de l'ensemble.

Pour tout le secteur de l'insertion par l'économie avec la logique des "petits boulots", on gère des populations : demandeurs d'emploi, jeunes en difficulté et ainsi de suite. On dit maintenant que cela permettait un changement. A l'époque les acteurs ne le perçoivent pas. Ils essaient seulement de trouver des moyens de répondre aux problèmes. Actuellement, il n'y a pas véritablement de grands choix promotionnels. Il y a par exemple l'APA : à voir les difficultés de mise en œuvre et de financement on peut se questionner sur la pérennité de ce type de dispositif.

On est donc dans une logique, non plus de politique, mais de multiplication des dispositifs.

Dans la revue *Journal du droit des jeunes* de ce mois-ci, un article titre : "*L'accès au logement social : privilège des pauvres.*". Les dispositions en matière de logement sont un bon exemple. Notre Constitution dit que tout citoyen français a droit à un logement, avec derrière cela, toute une réglementation : logement privé, accession à la propriété, logement social. Le logement social ne marchait pas bien pour les personnes en difficulté et cela ne marche toujours pas très bien d'ailleurs.

En 1984, l'Etat prévoit des circulaires pour faciliter l'accès des plus pauvres au logement social, mais elles n'ont pas tellement de poids au niveau juridique. Quelques années plus tard, l'Etat promulgue la Loi Besson pour favoriser l'accès des personnes en difficulté au logement social. On établit un droit discriminant mais cela ne marche pas.

Le titre de l'article est provocateur puisque ça ne marche pas. L'accès au logement social : privilège des pauvres est un drôle de privilège ! Puisque notre Constitution prévoit un logement pour tous, pourquoi faut-il envisager la Loi Besson qui, elle, prévoit l'accès au logement particulier pour les plus pauvres, ce qui du coup stigmatise ?

2. Les conséquences de cette évolution

2.1. Manque de lisibilité des dispositifs induit par leur complexité et leur cumul

Il y a eu des belles tentatives, telle que la loi de lutte contre les exclusions et actuellement, le projet de loi de cohésion sociale. A regarder ces textes, on s'aperçoit que l'État essaye d'avoir une vision globale de cet ensemble. C'est à peu près la même logique : essayer d'agir sur plusieurs leviers pour essayer de réguler un peu la question de la grande pauvreté et de l'exclusion.

Malheureusement, du fait de notre histoire, de notre culture, des logiques institutionnelles différentes, de la multiplicité des dispositifs, même pour les responsables d'institutions et pour les travailleurs sociaux, cela devient quelque peu illisible. Eux-mêmes n'arrivent plus à avoir une connaissance suffisamment large de ces dispositifs pour pouvoir les mettre en œuvre, au bon moment, dans la bonne situation.

Ce sont des caricatures brossées à grands traits. Ceci étant, c'est quand même bien une réalité. Comme conséquence, le citoyen n'y voit plus clair du tout. La personne en difficulté se retrouve en situation où elle-même ne sait plus exactement ce qu'il y a comme possibilités d'aide pour elle. Je vous parle des années 2000.

J'ai fait mes études dans les années 1979. C'était ce que c'était, et l'on ne pouvait pas dire qu'hier était bien. Il y avait aussi bien évidemment des problèmes, mais au moins en termes de lisibilité, tant que cela était segmenté – Mais peut-être pourrait-on être critique par rapport à cela ? – pour la personne handicapée ou pour le jeune en difficulté, on savait au moins très exactement ce à quoi il ou elle pouvait prétendre. Les logiques étaient assez claires.

Malheureusement, du fait de cette déconstruction, notamment des politiques promotionnelles, pour le citoyen, il y a un manque important de lisibilité.

2.2. Stigmatisation

Puisque les dispositifs n'ont plus de vocation promotionnelle mais vocation à gérer le social, c'est l'étiquetage. Il y a des aberrations. Mon jeune dit : *"De toute façon, je suis magrébin de Lille-Sud et c'est foutu"*. De cet effet de stigmatisation se dégage une victimisation. Parce que je suis de telle origine à tel endroit, de toute façon, pour moi, ce n'est plus possible. Ce n'est bien sûr pas forcément une réalité individuelle. Ceci étant, ce sont des effets induits par ce système, même si encore une fois, je fais des caricatures.

Il est vrai que quelque chose est assez incompréhensible pour tout le monde. Comme le souligne Jean Gadret, *dans un pays qui est la quatrième puissance économique du monde, pourquoi constatons-nous et acceptons-nous que le nombre de pauvres augmente chaque année ?* Le nombre de pauvres dans notre pays augmente, en pauvreté absolue, en pauvreté relative. A priori, notre pays devrait avoir les moyens.

Jean Gadret ne faisait pas un rapport entre les différents gouvernements, ni au niveau des couleurs politiques. Il regardait cela sur une dimension historique.

2000-2003 : 13 % de plus de bénéficiaires du RMI sur la métropole de Lille. C'est assez inquiétant.

Bien évidemment, à côté de cela, il y a un tas d'initiatives de gens qui se bagarrent tous les jours pour essayer de mettre en place des réponses à ce type de difficultés. Il ne faut pas avoir un discours catastrophiste. C'est un peu le paradoxe car il n'y a jamais autant d'initiatives qu'actuellement, mais malheureusement, jamais aussi autant de problèmes.

On assiste à un double enfermement de certaines personnes qui se résignent à la situation. Plus trop d'espoir quant à la possibilité de notre société à intégrer dans le cercle vertueux du progrès social.

2.3. Risque d'instrumentalisation du travail social

L'organisation du travail social en France repose sur trois grosses entités :

- Puissance publique, d'Etat, départementale ou régionale, fonction publique ;
- Protection sociale : CAF, CNAM, CNAV etc. ;
- Milieu associatif : troisième axe historiquement important dans notre pays.

Amédée Thévenet disait : *"Il n'y a pas eu de Jules FERRY dans le social"*. Il n'y a pas eu de volonté hégémonique de l'Etat d'établir un grand secteur de l'action sociale, un peu en parallèle à l'Education nationale. Le secteur associatif essaie d'innover, d'avancer, et ces actions sont reprises par la puissance publique dans un deuxième temps.

Cohabitent en France ces trois grands axes.

Ce système fonctionne bien. Cela a structuré tous les champs du handicap et tout le champ de l'insertion par l'économique. Mais il y a le risque que certaines associations se retrouvent prestataires de service, ce qui n'est plus du tout la même logique.

J'ai été membre d'une association : fond de garantie pour le relogement des familles en difficultés. Nous avons notre propre vie associative, nos finalités, nos objectifs, des militants. A un moment, le Département a posé le Plan Départemental d'Accès au Logement et nous avons des subsides du Département, mais à la condition de respecter telle procédure. On y a perdu notre âme.

Notre association ne vivait plus sur le côté engagement et militant, mais comme gestionnaire d'une partie du dispositif mis en place par le Département. Nous avons mis la clé sous la porte, gentiment. Nous avons été amenés à arrêter l'activité de notre association puisqu'elle avait perdu l'essence même de sa vie associative. Elle était un instrument, un des outils que la puissance publique utilisait pour l'accès des familles en difficulté au logement.

Il y a un risque que l'un des pans qui a construit l'action sociale se retrouve instrumentalisé, souvent avec de bonnes intentions, bien sûr. Personne n'en a de mauvaises. Ceci au détriment de la vie associative, de la partie militante.

2.4. Changements organisationnels

Depuis les années 1980, et cela a traversé j'imagine un peu dans tous les champs, il y a eu de grands changements dans l'organisation sociale.

Comme dans les entreprises, il y a eu des montées de grosses associations qui a priori, par principe, doivent coûter moins cher que les petites. Il faut l'espérer car cela s'est fait pour des soucis de rationalisation de gestion. Tant mieux si cela marche.

Néanmoins, quand on passe d'une petite association de gens qui se défoncent à de grosses organisations, on perd un peu en dynamique. La structure induit une inertie de fait, par ses différents niveaux. Quelquefois, des dynamiques pas toujours très favorables peuvent s'opérer.

Exemple

Une structure de la métropole de Lille s'occupe de personnes bénéficiaires du RMI en parcours d'insertion en terme général : logement, santé, travail. La structure a grossi et a été réorganisée. Cela se passe désormais comme suit.

La personne en difficulté arrive et est accueillie par une première personne qui va simplement faire une vérification de type administratif. Elle lui propose d'être reçue par une seconde personne en rendez-vous immédiat ou plus tard.

Cette seconde personne fera le bilan orientation, phase de diagnostic, toujours pas dans la prise en charge. On vérifie que cette association est bien à même de s'occuper de la personne. Si ce n'est pas le cas, on l'oriente vers une autre structure. Il n'y a toujours pas de prise en charge puisque le travailleur social de ce niveau a pour mission d'en référer à l'équipe lors de réunions très institutionnelles, animées par le patron.

On en discute sous couvert de la meilleure des prises en charge. On examinera son problème principal : santé, logement, emploi ?

Jean-Pierre, l'expert santé, si c'est le cas, commencera à prendre en charge la situation. Il contactera la personne et la recevra. Mais comme il y a également des problèmes de formation et d'emploi, ce n'est pas lui l'expert. Il en réfèrera à Jacqueline qui proposera un entretien à cette personne sur l'emploi.

Ce n'est ici malheureusement pas une caricature. Cela existe. On est dans la segmentation où chacun fait son petit morceau sans savoir qui assure la globalité. Cela est fait au nom de la rationalité.

A partir de cet exemple, au printemps dernier, un article dans une revue professionnelle titrait : *"Le retour du taylorisme : dans le secteur social"*. Si cela marchait bien, je n'ai rien contre par principe. Mais si l'on raisonne en termes de satisfaction des besoins de la personne, je ne suis pas certain que cela soit la meilleure des solutions. On accentue le côté écartelé, morcelé.

On se retrouve dans la situation de la gestion du social. C'est le but. On n'est plus dans la recherche des positions les plus pertinentes et opportunes pour la personne, mais dans la gestion des différents dispositifs. On segmente donc forcément.

Bien évidemment, toutes les structures ne fonctionnent pas comme cela et heureusement, mais il y a quand même un risque de segmentation.

On a du mal à faire car il y a un décalage avec la mission. *Qu'est-ce qui a fait que je suis rentré dans cette profession ? Qu'est-ce que me demande la société ?* En termes d'identité de profession, de métier, il y a là une vraie question.

Il existe un très bon ouvrage d'Hélène Hatzfeld sorti en 1998 : *Construire une nouvelle légitimité en travail social*. Elle traite vraiment ces questions en profondeur. Pour elle, la question centrale est la reconstruction de la légitimité professionnelle. Elle passe du questionnement sur les valeurs aux questions sur l'identité des organisations. Elle en arrive à une question centrale autour de la légitimité.

[Un temps de débat s'est ouvert ici entre l'intervenant et les membres de la CNP. Il a tourné très rapidement sur les questions du principe de précaution et sur le signalement. L'ensemble a été mis en annexe pour en garder le bénéfice tout en gardant à l'exposé sa clarté.]

CONSÉQUENCES EN MATIÈRE DE FORMATION POUR LES INSTITUTS DE FORMATION

Pour recentrer sur l'objet de notre propos, je vais légèrement changer mon plan pour aborder un petit peu de tout cela.

Notre Conseil d'Administration d'hier soir a travaillé sur nos axes stratégiques, compte tenu exactement des problèmes que l'on vient d'évoquer et de la complexité des interactions entre différentes sphères :

- Sphère sociale et de la santé ;
- Sphère sociale avec l'éducatif.

Nous venons bien de voir que les interactions ne sont pas votre point de vue. C'est votre point de vue en confrontation avec la justice, en confrontation avec la DDISS et ainsi de suite. Nous l'avons mis en axe stratégique.

1. Développement de partenariats

Nous allons chercher à développer des partenariats pour le social du Nord et c'est d'ailleurs comme cela qu'on l'a intitulé. On y intègre complètement des partenariats avec le monde de l'éducation. On va essayer de faire en sorte que dans nos formations professionnelles d'Assistant de Service Social – je vais dire pur et dur – nos étudiants puissent avoir la possibilité de se confronter sur des questions transversales, avec des étudiants d'autres professions, d'autres champs, mais des champs de proximité. Pas forcément celui de l'entreprise mais d'abord le champ de la santé, le champ de l'éducatif.

On essaiera d'avoir toute une série d'initiatives entérinées hier, pour renforcer justement ces liens et organiser par exemple des séminaires dans lesquels se côtoieraient des gens qui se préparent aux fonctions d'instituteur ou de professeur avec des futurs éducateurs spécialisés, avec des futures infirmières profession un peu intermédiaire. Il faudrait essayer de mettre en place dès la formation, des habitudes à communiquer ensemble.

Un des constats que l'on fait est l'impression que l'on est pas très habitué à échanger d'une sphère professionnelle à une autre. Ce n'est jamais facile. Ce n'est jamais simple. On s'est donc dit que si l'on ne le met pas en oeuvre dès la formation initiale, il ne faut pas être surpris qu'après, cela ne se mette pas facilement en oeuvre.

2. Mise en place de groupes d'analyse de la pratique

Je l'entendais dans ce vous disiez. Je pense et je sais que dans le champ de la santé, cela se pratique également. Nous l'avons déjà testé et cela se met en place. Cela me paraît extrêmement nécessaire pour que l'on retrouve au niveau des professions :

- Des compétences métier ;
- Une réflexion nous permettant d'essayer de prendre en considération la complexité et de ne pas rester seul.

3. Réforme de nos études

Au niveau de nos formations, on met en place cette réforme depuis septembre 2004. Elle a été travaillée avec l'Etat les années précédentes. Notre formation d'Assistantes Sociales vise directement les professionnels et se passe sur trois ans en alternance, dont la moitié de temps en stage.

Jusqu'en septembre 2004, notre formation était organisée selon des logiques de programmes. Vous aviez sept unités de formation que je ne vais pas toutes détailler : psychologie, sociologie, santé, économie, service social etc.

A la fin, il fallait en fait décrocher des épreuves du programme sanctionnant l'obtention d'un diplôme. Mais ces épreuves ne venaient pas vérifier. Il n'y avait pas de liens entre les épreuves et le programme. Il y a ici une logique de la psychologie. Cette organisation ne permettait pas forcément aux étudiants de faire la synthèse de l'ensemble et de la mobiliser dans une activité professionnelle. Ce n'est pas parce que l'on va acquérir des connaissances en psychologie, en sociologie, que quand on sera confronté à une famille en difficultés dans le développement de son enfant, on saura les mobiliser. Cela n'a pas forcément grand-chose à voir. On peut avoir une très bonne note dans son évaluation de psycho et être en forte difficulté dans la prise en charge de situations avec des carences psychologiques.

Sur proposition des professionnels, nous avons organisé notre formation par domaines de compétences. C'est beaucoup plus intéressant pour nous. Il y a quatre domaines de compétences :

3.1. Intervention sociale

On y retrouve bien sûr la dimension des compétences historiques des Assistants de Services Sociaux : la relation d'aide, la capacité à engager une relation permettant à l'autre d'évoluer personnellement compte tenu de sa situation individuelle ou collective.

3.2. Expertise sociale

C'est une ambition forte, nouvelle. Il s'agit de faire en sorte que les professionnels qui sortent de nos établissements soient en capacité d'étudier et de faire des hypothèses de manière beaucoup plus globale sur les problématiques de territoire, de quartiers, de groupe d'individus, et de pouvoir faire remonter cette expertise au niveau du décideur : Maire de la commune, Conseiller général ; Directeur d'une Caisse d'Allocations Familiales, etc.

3.3. Communication professionnelle

Un très gros renfort de tout ce qui est de l'ordre de la communication écrite et qui intègre complètement les questions que l'on vient de voir. Ce n'est pas l'outil de communication, la belle plaquette, mais sur le fond l'engagement dans la communication professionnelle, au regard de la complexité des situations en lien avec l'éthique, la responsabilité, la communication.

Pour nous il peut y avoir des champs communs avec d'autres professionnels. Je pense plus facilement à la santé mais pourquoi pas l'éducation, d'ailleurs on a des collaborations avec nos collègues de l'EDP. Ils participent à certaines de nos formations et nous participons aussi quelquefois à leurs actions de formation.

3.4. Transversalité (Partenariat, réseau, dynamique, territoire etc.)

Dernier point très importants pour nous et le plus nouveau, c'est toute la question du *partenariat* si l'on enlève à ce mot le côté un peu "tarte à la crème". *Que peut-on établir comme liens de pertinence au niveau de nos relations professionnelles ? Comment établir un réseau de partenaires au niveau local, avec des responsables d'établissements scolaires,*

de structures de soins, des responsables politiques à ne pas éliminer ? Comment cela peut effectivement se travailler ?

Bien évidemment, il est sûr que l'on ne va pas travailler ce dernier niveau tout seul. Cela serait complètement aberrant d'envisager de travailler ce domaine de compétences dans le pré carré de l'Institut Social. C'est une des raisons pour laquelle j'ai tout de suite dit oui à Luc De Backer par principe, sans avoir la commande, sans avoir la date.

Effectivement, on est dans cette logique au niveau de notre réglementation et de nos axes stratégiques et d'institut. Je porte cela. Je le souhaite, mais nous souhaitons pouvoir mettre en place et développer des partenariats avec d'autres institutions pour gérer en partie la complexité.

L'idée est que cela devient tellement compliqué d'avoir la bonne observation, la bonne analyse et la bonne posture. On ne sait plus. Si l'on va à la rencontre de l'autre, on n'est pas sûr d'y arriver, mais on est sûr de ne pas y arriver si l'on ne va pas à sa rencontre. C'est certain. Donc, très concrètement dans la formation, on espère bien que nos collaborations engagées vont pouvoir se poursuivre.

4. Séminaire de pédagogie d'intervention

Dans cette nouvelle configuration, l'un des choix également fait à l'institut qui aura besoin de la compétence des autres parce que ce n'est pas notre métier, est qu'en fin de formation, nous allons mettre en place pour nos étudiants de troisième année, un séminaire de pédagogie d'intervention.

Pour nous c'est assez nouveau. On a été enclin à mettre en place cela à la suite d'un Contrat de coopération avec Madagascar. Nous avons accueilli deux collègues formatrices de Madagascar avec qui l'on a échangé.

Compte tenu du contexte bien évidemment géographique, local et la situation de Madagascar, certes elles étaient attachées aux finalités de leur action, aux moyens, mais surtout à la pédagogie de cette action.

Si l'on veut faire une action de prévention santé, qu'allons-nous pouvoir mettre en place pour que notre message passe ? Ce n'est pas le tout d'avoir un message s'il ne passe pas. On aura dépensé de l'énergie à rien. Elles n'arrêtaient pas de nous parler de leur collaboration avec la radio locale.

Je n'ai jamais vu dans mon pays, un travailleur social collaborer avec la radio locale, mais c'était hyper important. Elles savaient en effet que dans le petit village là-bas, le point qui rassemblait le village était la radio locale. Donc stratégie : "il faut que l'on soit bien vu des gens qui gèrent la radio locale pour faire passer le message". C'est une anecdote qui en même temps a une très grande importance.

A partir de ce premier constat, nous nous sommes dit à présent très fortement : "attention c'est bien joli, cela fait un peu compétences". Bien sûr ce n'est pas contestable. Derrière cela il y a des épreuves de certification, je vous passe les détails. Pour nous il y a beaucoup plus de sens à ce montage par domaines de compétences qu'à la logique du programme, puisque les épreuves sont maintenant attachées en continu durant la formation à chaque domaine de compétences.

Donc rien à dire sur le fond. Mais si au moment de travailler, nos étudiants n'ont pas acquis les moyens de faire passer les messages et doivent en rester aux compétences, on n'aura pas avancé à grand-chose. On va donc essayer de développer cela. Ces termes vous sont sûrement plus familiers qu'à moi parce que je n'ai pas trop d'idées là-dessus. Mais ceci étant, c'est une option que l'on a prise. On se dit en fait que l'on ne travaille pas suffisamment.

Autre argument: il y a des programmes de prévention santé en France, dont les effets sont assez critiquables. Le mari d'une de mes amies qui est à Paris au Centre d'Education pour la

Santé se tire les cheveux sur les effets des actions de prévention santé. On ne sait pas bien faire, je pense, faute d'avoir su prendre chez les autres des réflexions autour de la pédagogie, autour de la façon de transmettre les messages.

Pour conclure, encore quelques réflexions

- Tout à l'heure, je l'ai un peu évoqué sur l'identité. Depuis plus de dix ans à l'institut, sur ce registre d'intervention sociale, on a intégré la méthodologie de projet et ce n'est pas demain que l'on va l'abandonner.

Quand j'ai évoqué notre dimension d'être un peu sur de la pédagogie d'intervention, c'est un peu la poursuite de notre réflexion autour de la notion de projet. Ce n'est pas le tout de savoir, d'être un bon ingénieur projet, ingénieur au niveau de l'ingénierie de projet, si l'on ne sait pas véritablement travailler aussi les moyens de son application.

- Un risque que j'ai pas évoqué non plus est celui de la déqualification. Dans le social, la filière des animateurs sociaux s'est déqualifiée. Le diplôme de niveau III, donc à Bac+3 est le DEFA. Actuellement pour toute une série de raisons, le secteur s'est déqualifié et quasiment plus grand monde ne passe ce diplôme de la qualification de niveau III qu'est le DEFA.

- Sur l'articulation compétences/contenus. On doit former des AS. On s'est en fait d'abord mis d'accord sur les fondamentaux. *En termes de référentiels professionnels, référentiels d'activités, référentiels de compétences, quels sont les fondamentaux ?* On les a listés, hiérarchisés. Cela a donné la colonne vertébrale de notre enseignement, de notre logique. Pour le dire rapidement, on s'est mis d'accord sur le projet pédagogique :

- Première année : l'action sociale ;
- Deuxième année : le travail social ;
- Troisième année : le service social.

C'est en fait une logique d'entonnoir. On sera plutôt sur l'identité professionnelle. On a d'abord construit cela. Dans un deuxième temps, on est allé construire ce que l'on appelle les unités de formation contributive :

- La sociologie ;
- La psychologie ;
- La santé ;
- L'économie ;
- La philosophie réintroduite ;
- Les politiques sociales.

On a construit notre programme avec ces sciences humaines à partir de cette logique. On n'a plus demandé au sociologue son programme de sociologie. On lui a présenté nos fondamentaux professionnels, comment on les avait construits pédagogiquement, et on lui a demandé *en quoi et à quel moment la sociologie pouvait-elle intervenir et sur quoi ?*

C'est bien sûr dans ces fondamentaux que se jouent les stages en alternance. On a construit nos projets de stage en fonction de nos axes fondamentaux métiers. Quitte à faire un peu langue de bois, je pense qu'effectivement si l'on veut bien travailler avec les autres, il faut déjà bien savoir qui l'on est : l'identité professionnelle, l'identité de métiers.

Je pense que le sens est dans tout cela. En tant que Directeur adjoint de l'Institut, je veux surtout que, quelles que soient les personnes, quelles que soient les situations, nos étudiants aient en fin de formation, pour eux-mêmes une identité assez claire de la profession dans laquelle ils s'engagent. C'est au moins cela, après cela va évoluer, après cela va bouger.

QUESTIONS-RÉPONSES AVEC LA CNP

Question sur le principe de précaution

• J'ai fait une bonne partie de ma carrière professionnelle comme directeur d'un service social de protection judiciaire de l'enfance. Ce service travaille à la demande du Juge pour Enfants, dans les situations de mauvais traitement, pour éviter des placements d'enfants. On ne faisait que des actions éducatives en milieu ouvert. J'ai eu la chance de travailler encore dans les années où effectivement, quand c'était convenu avec le mandataire ou avec le magistrat, à partir d'hypothèses d'action construites, il nous laissait essayer, faire des tentatives.

Actuellement, malheureusement, dans certaines situations, au nom de cette précaution du risque éventuel, on en arrive un peu trop rapidement peut-être parfois à mettre en route le gyrophare, c'est-à-dire qu'un rapport va vite chez le Procureur de la République. Sans autre forme d'analyse ou d'étude, celui-ci décide du placement des enfants. Attention aux conséquences très lourdes ! Mais chacun se dit : attention, si je ne le fais pas et si jamais... Du coup, on ne s'autorise plus vraiment. Individuellement, on ne peut en vouloir à personne car chacun a de bonnes raisons de procéder comme cela.

Actuellement, sur notre région, alors que l'on n'a jamais eu autant de moyens, il y a une augmentation du nombre de placements d'enfants en situation de mauvais traitements, décidés par la Justice. *Cela veut-il dire que les parents sont plus maltraitants qu'avant ?* Je ne le crois pas forcément. *Cela veut-il dire que l'on a peur ?* Peut-être bien, car on a peur de tenter des actions dites en milieu ouvert, avec les enfants restant avec les parents.

Dans la logique française, compte tenu du fait que le Droit protège très fort la sphère privée, la situation du recours au placement devrait être exceptionnelle, lorsque l'on a épuisé tous les autres recours. Mais, il y a l'aspect de la logique procédurière. Une autre raison c'est que les professions ne sont plus sûres d'elles, de leur valeur professionnelle, de leur identité. Ce n'est pas tant lié à leurs compétences au sens de complication et d'être à même. On a envie de se protéger et on fait donc des procédures, mais parce que l'on ne sait plus trop où l'on en est dans l'avis professionnel.

D'où énormément de tensions qui se portent sur le chef d'équipe, eux qui sont à l'interface avec les professionnels, les travailleurs sociaux et les publics. D'un côté, sans être péjoratif, la gestion crée des tensions, mais elle est par ailleurs nécessaire. Cela oblige quelquefois à des choix un peu difficiles. De l'autre, on a la remontée des personnes en contact avec le terrain qui s'interrogent sur leur légitimité professionnelle, leurs compétences etc.

A la télévision ou à la radio, on entend de ces choses ! Quel raccourci ! J'imagine que c'est la même chose dans votre corps professionnel. Bourdieu parlait des tirailleurs de première ligne, ces gens savent très bien que les situations sont éminemment complexes. Si elles ne l'étaient pas, on aurait bien sûr trouvé des solutions pour les résoudre depuis longtemps. Une situation familiale ne se réduit jamais à ce que l'on en voit. Toute la densité de l'histoire familiale, des ruptures dans la filiation ou des choses de ce genre.

Questions et réactions sur le signalement

Aujourd'hui, vu notre législation, il n'y a pas de question sur la protection de soi : oui il faut le faire, il n'y a pas de débat. Mais on peut discuter du comment. Ce qui m'inquiète est qu'entre porter une information à ma disposition et la décision de retrait, on ignore complètement qu'a priori, sans connaître votre département, toute une série de dispositifs doit fonctionner.

Théoriquement, entre le recueil d'une information signalante de mauvais traitement et la décision :

- de non-lieu ;
- de mesures d'assistance éducative en milieu ouvert ;
- de tutelle forcément traumatisante ;
- de garde, un des dispositifs.

L'opinion publique, vous et moi, ne retient souvent que cette ultime décision alors qu'il peut y avoir les autres dispositions.

Sur la métropole de Lille, on compte neuf services d'AMO ayant à peu près chacun dix à douze travailleurs sociaux, soit environ quatre-vingt-dix travailleurs mobilisés qui s'occupent chacun de quarante enfants, soit vingt familles chacun. Sans mettre une plaque sur leur voiture de service, ces services se préoccupent de faire en sorte que des enfants vivant en difficultés avec leurs parents, reconnus par la Justice, ne soient pas en situation de placement. Mais en ce moment, on a l'impression qu'on ne les met pas en avant, mais qu'on les oublie un peu. Cela existe.

Question sur l'obligation dans un département de signaler au seul Procureur de la République

C'est plus un problème du Procureur de la République. Vous pouvez aussi établir des liens directs, de relation, de communication avec des structures du département. Notre système de protection de l'enfance est basé sur une double logique : logique judiciaire évoquée par le Procureur et loi de 1989, logique administrative d'accompagnement gérée par le Département.

Pour avoir travaillé onze ans dans ce secteur, je peux dire que cela fait largement débat. On peut constater que malheureusement, la première logique est de plus en plus d'usage, au nom des raisons évoquées auparavant. Au début des années 1980, le recours à la justice était nécessaire mais exceptionnel, en ayant épuisé toutes les autres possibilités. Mais une sorte de bascule fait que c'est maintenant le recours premier. Cela entre dans un cadre de judiciarisation de la société, en entreprise, un peu partout.

Mais à partir de cela, pour vous en tant qu'entité, n'est-il pas intéressant de définir votre façon de considérer ce genre de problèmes, sans mettre de côté le Procureur, sans l'éliminer, car il porte le pénal ? Il s'agit d'essayer collectivement de définir le type de conduite à tenir. Je ne sais pas si c'est possible mais c'est quelquefois assez intéressant.

Doit-on par conséquent systématiquement envoyer devant le Procureur ? Vous pouvez tout à fait être en logique avec la réglementation et les lois en vigueur en n'écrivant pas au Procureur. Vous pouvez tout à fait écrire au président du Conseil Général selon la Loi de 1989.

Chaque partenaire contacté a sa propre lecture du système. C'est donc extrêmement difficile de se confronter à cela. Il faut du temps.